

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Direction de la sécurité de l'Aviation civile Sud-Est

Décision du 13 septembre 2021 modifiant la décision du 1^{er} mars 2019 portant nomination des membres de la commission de discipline des personnels navigants non professionnels

NOR : TREA2127716S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est,

Vu le code de l'aviation civile, notamment ses articles R.431-4 et R.431-5 ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 3 mai 2011 relatif à la composition des commissions de discipline du personnel navigant non professionnel de l'aéronautique civile ;

Vu la décision du 1^{er} mars 2019 modifiée portant nomination des membres de la commission de discipline des personnels navigants non professionnels (Sud-Est) ;

Vu la décision du 7 janvier 2021 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est ;

Vu la proposition en date du 1^{er} juin 2021 du conseil national des fédérations aéronautiques et sportives,

Décide :

Article 1^{er}

Les dispositions de l'article 3 de la décision du 1^{er} mars 2019 susvisées sont remplacées par les dispositions suivantes :

« Art.3 – Sont désignés comme représentants des fédérations nationales des disciplines aéronautiques en qualité de :

« Membres titulaires :

« Monsieur Léon Robin, représentant les fédérations nationales ;

« Monsieur Claude Briend-Marchal, représentant les fédérations nationales ;

« Monsieur José Vittori, représentant la fédération française aéronautique ;

« Monsieur Jean Alain Martin, représentant la fédération française d'aérostation ;
« Monsieur Thierry Basset, représentant la fédération française d'hélicoptère ;
« Monsieur Pascal Midy, représentant la fédération française de parachutisme ;
« Monsieur Jean-Christophe Gibert, représentant la fédération française de planeur ultra-léger motorisé ;
« Monsieur Claude Briend-Marchal, représentant la fédération française de vol en planeur. »

« - Membres suppléants :

« Monsieur Marc Jouan, représentant les fédérations nationales ;
« Monsieur Gérard Coffignot, représentant les fédérations nationales ;
« Monsieur Arnaud Manoury, représentant la fédération française aéronautique ;
« Monsieur Eric Michel, représentant la fédération française d'aérostation ;
« Monsieur Stéphane Buy, représentant la fédération française d'hélicoptère ;
« Monsieur Philippe Leteissier, représentant la fédération française de parachutisme ;
« Monsieur Gérard Coffignot, représentant la fédération française de planeur ultra-léger motorisé ;
« Monsieur Patrick Dugnol, représentant la fédération française de vol en planeur. »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 13 septembre 2021.

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est

Y. TATIBOUET